

La Communauté de Communes adapte la tarification au coût du traitement des déchets professionnels

Déchèterie et plateformes déchets verts, une volonté d'accompagner les professionnels

Afin de leur permettre de traiter leurs déchets, la Communauté de Communes autorise les professionnels du territoire à accéder à sa déchèterie et aux plateformes déchets verts (équipements dédiés habituellement aux déchets des particuliers) selon conditions tarifaires.

Une décision d'augmentation des tarifs

Afin de rééquilibrer la prise en charge financière des déchets des professionnels, la CCBBO n'a pas eu d'autres choix que de voter une augmentation de ses tarifs :



Matériaux	Tarifs HT 2021 (en €/m ³)	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2022 (en €/m ³)
Gravats	9.15 €	20 €
Déchets verts	9.15 €	14 €
Tout venant	12.20 €	25 €
Bois	12.20 €	19 €

Des tarifs restés faibles malgré des coûts de traitement en forte augmentation

Les artisans sont autorisés à déposer leurs déchets issus des travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien des jardins à des coûts qui n'ont jamais évolué depuis plus de 10 ans.

Pour autant, les coûts de gestion, de transport, de traitement supportés par la collectivité ainsi que l'augmentation des volumes de déchets verts, de gravats et de matériaux non valorisables déposés par les professionnels augmentent chaque année de manière significative, entraînant la saturation de la déchèterie et des aires de stockage à plat. En parallèle, l'Etat augmente fortement la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes) pour les déchets non valorisés.

Une rencontre avec les représentants des professionnels

Une rencontre avec les représentants des professionnels (CCI, CMA, CAPEB notamment) a permis à la collectivité de présenter son projet d'augmentation des tarifs pour les dépôts professionnels.

Il a été convenu que la Communauté de Communes appliquera ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022.

Rappel des modalités d'accueil en déchèterie

A votre arrivée à la déchèterie :

1. Veillez à positionner votre véhicule (moins de 3,5 tonnes) sur la plateforme de stockage à plat ou à quai, à proximité des bennes concernées, sans gêner les particuliers,
2. Présentez ensuite votre autorisation d'accès au gardien, qui complètera les volumes et types de déchets déposés (jusqu'à 4m³ maximum par jour),
3. Le bon de dépôt vous sera adressé ensuite avec la facture.

Vous ne disposez pas encore d'autorisation d'accès à la déchèterie ou de carte professionnelle pour les plateformes déchets verts ?

Vous devez alors vous présenter à l'accueil de la CCBBO, muni d'un extrait K-bis.



SOLUTIONS DE COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PAPIERS DE BUREAU ET DE VOS CARTONS

en partenariat avec



la **feuille**
d'érable

PAPIERS DE BUREAUX

Afin de ne pas dévaloriser le papier blanc et de limiter l'utilisation de produits blanchissants, la CCBBO préconise le tri des papiers en 3 flux :

- Le papier blanc
- Le papier couleur
- Les journaux, magazines et revues

ORGANISATION DE LA COLLECTE

➔ Dans les bureaux

Bannette destinée à la collecte des différents flux de papier. Se place idéalement sous un bureau.



➔ Dans les espaces communs

Destinée à être positionnée dans des endroits de passage, l'Eco-Kest doit être munie d'un sac, et est équipée d'un couvercle aux 3 variantes de couleurs selon le gisement concerné (blanc, couleur, journaux/magazines). Idéalement, une borne de 3 Eco-Kest sera placée dans les endroits stratégiques de l'établissement (près d'un espace photocopie par exemple)



➔ La collecte

Elle a lieu tous les 2 mois aux dates communiquées par la CCBBO, dans un lieu centralisé dans l'entreprise, par l'entreprise d'insertion la Feuille d'Erable.

GARANTIE DE
CONFIDENTIALITÉ

TARIFS ANNUELS 2022

- Petits producteurs : jusqu'à 15 kg hebdomadaires : 44 € TTC
- Producteurs moyens : de 16 à 30 kg hebdomadaires : 87 € TTC
- Gros producteurs : > 30 kg hebdomadaires : 131 € TTC

CARTONS

Pour les cartons, la Feuille d'Erable organise une collecte tous les 15 jours dans les entreprises.

- ➔ La CCBBO met à disposition un ou des conteneurs de 770 litres découpés. Les cartons doivent être déposés vides, non souillés et aplatis et les bacs sortis dès 8h30 sur la voie publique.
- ➔ La collecte a lieu tous les jeudis des semaines paires.

TARIFS ANNUELS 2022

- Petit producteur (1 bac) : 170 € TTC
- Producteur moyen (2 bacs) : 340 € TTC
- Gros producteur (3 bacs et plus) : 510 € TTC



« Le déchet le moins cher est celui qu'on ne produit pas ! »

Pour plus de renseignements, contactez le service Déchets :
02.97.65.16.16
dechets@ccbbo.fr